

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 06 JUILLET 2023

Date de convocation du Conseil : 30 juin 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 12 juillet 2023

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH, Mme PENARD, Adjoints, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, Mme ASTIER, M. THERRAS, Mme BATISTA, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON, Conseillers,

Excusés : M. SCHROLL (procuration à M. AMOROS), M. RABEHI (procuration à M. DA SILVA DIAS), M. WANTERSTEN (procuration à M. DANIELIAN), M. DESVERGNES (procuration à Mme CREDOZ), Mme ROUX-MOURADIAN (procuration à M. ARGANT) M. ABRIAL,

Absents : M. BONET, M. NAAMANE.

=====
Objet : Adhésion à l'Espace Numérique de Travail LACLASSE.COM pour les groupes scolaires de la Commune

Mesdames, Messieurs,

VU la mise en place d'une plateforme en ligne LACLASSE.COM,

VU la convention de mise à disposition de l'ENT « LACLASSE.COM » jointe en annexe,

VU l'avis de la commission Développement générationnel et intergénérationnel en date du 26 juin 2023,

CONSIDERANT que les écoles primaires publiques du territoire ne sont actuellement pas équipées d'un espace numérique de travail commun, respectant les règles générales de protection des données personnelles (RGPD),

CONSIDERANT que les directeurs d'écoles et les responsables de site ont besoin d'outils de communication efficaces et en adéquation avec les modes de communications utilisés par les familles,

CONSIDERANT qu'en réponse au Plan Numérique national, la Métropole de Lyon a mis en place une plateforme en ligne nommée LACLASSE.COM afin de développer la collaboration, la communication et les usages numériques en milieu scolaire,

CONSIDERANT que LACLASSE.COM permettra aux responsables de site et directeurs d'école de communiquer par SMS avec les familles, mais servira également de vitrine pour exposer tous les projets scolaires et périscolaires sous la forme d'un blog,

CONSIDERANT que les utilisateurs seront les directeurs d'écoles, les responsables de site, le service vie scolaire et animations périscolaires, les équipes pédagogiques et les parents de tous les élèves décinois scolarisés dans une école primaire publique de la Ville,

CONSIDERANT que cet outil est installé après une adhésion annuelle fixée à 150 € par groupe scolaire, et que ce partenariat donne lieu à une convention co-signée entre la Métropole et la Ville,

CONSIDERANT que la Métropole en assure l'installation, le développement, l'hébergement et la maintenance, que le support aux utilisateurs ainsi que la formation sont établis et dispensés en partenariat avec les ERUN de circonscription (Enseignant Référent pour les Usagers du Numérique),

CONSIDERANT que la Ville souhaite équiper les dix écoles primaires publiques de son territoire, et qu'en conséquence la mise à l'adhésion annuelle représentera un montant de 1 500 €,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement Madame CLAMARON, à signer la convention de mise à disposition de l'ENT LA CLASSE.COM entre la Ville et la Métropole de Lyon pour les dix groupes scolaires, entraînant une redevance annuelle d'un montant de 1 500 €,
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur le chapitre 011 – Dépenses à caractère général de l'exercice en cours, sur le compte gestionnaire 12 – Direction Vie Scolaire, Périscolaire et Restauration,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Madame CLAMARON à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	32 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL (par procuration), Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, M. RABEHI (par procuration), Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, Mme ASTIER, M. THERRAS, M. BATISTA, M. WANTERSTEN (par procuration), M. DESVERGNES (par procuration), Mme ROUX-MOURADIAN (par procuration), M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSTENTION	

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.